Jeudi 9 juillet 2020

Prime à la conversion : près de 125 000 véhicules vendus depuis le 1er juin

Entrée en vigueur le 1er juin, la nouvelle prime à la conversion rencontre un succès incontestable. Mise en place dans le cadre du Plan de soutien à la filière automobile, elle a permis de relancer activement le marché automobile et les ventes de véhicules après l'effondrement dû à la crise sanitaire. Au 8 juillet, près de 125 000 véhicules ont déjà bénéficié de la prime à la conversion, sur le stock des 200 000 véhicules prévu par le Gouvernement. Le rythme des demandes devrait toutefois connaitre un ralentissement dans les prochaines semaines.

Depuis le 1er juin, la prime à la conversion a été élargie afin d'augmenter le nombre de bénéficiaires, les critères d'éligibilité pour la mise au rebus ont été assouplis, et les montants de l'aide ont été augmentés pour l'ensemble des véhicules éligibles. Le Gouvernement a réservé ce dispositif exceptionnel aux 200.000 premiers véhicules, neufs ou d'occasion.

Afin de mesurer précisément le rythme et le volume des ventes liées à cette nouvelle prime à la conversion, le CNPA a lancé dès la mi-juin, en lien avec les ministères concernés, une enquête auprès des distributeurs automobiles.

La dernière enquête du CNPA, menée du 1er au 8 juillet 2020, permet de tirer plusieurs enseignements :

- **Près de 125 000 primes à la conversion ont été octroyées** par les concessionnaires entre le lancement du dispositif, le 1er juin, et le 8 juillet ;

- Contrairement à la tendance observée sur la première quinzaine de juin, **le rythme d'octroi des primes connait un certain ralentissement depuis la fin du mois de juin** – en moyenne, près de 4 700 primes par jour ont été accordées entre le 1er et le 15 juin, alors que le volume de primes s'élève à **environ 3 700 primes par jour entre le 1er juillet et le 8 juillet** ;

- A l'approche du mois d'août, compte tenu du pont du 14 juillet et des premiers départs en vacances, le rythme des demandes de primes devrait continuer à ralentir, ce qui porterait l'atteinte de l'objectif des 200 000 véhicules à la deuxième quinzaine d'août, voire début septembre ;

- S'agissant de la typologie des véhicules vendus grâce à cette nouvelle prime, les premières observations des distributeurs font état d'une plus forte proportion de véhicules thermiques, même si la part des véhicules électriques bénéficiant d'une prime continue de progresser par rapport aux années précédentes.

Sans préjuger de la date à laquelle l'objectif des 200.000 primes sera atteint, le CNPA continuera d'assurer le suivi précis des données des distributeurs automobiles dans les prochaines semaines, en lien avec les ministères concernés.

Ces chiffres encourageants démontrent la nécessité de pérenniser dans le temps le dispositif de prime à la conversion, qui est un outil indispensable pour accélérer le verdissement du parc automobile et permettre d'accompagner les ménages, en particulier les ménages modestes, dans l'acquisition d'un véhicule plus propre.

Alors que les chiffres du marché automobile du mois de juin font état d'une **très bonne dynamique sur le marché du véhicule d'occasion et d'une hausse des immatriculations sur les véhicules électriques et hybrides rechargeables**, il est indispensable que la prime qui prendra la suite de ce dispositif exceptionnel continue de prendre en compte les véhicules d'occasion et les véhicules thermiques récents les plus vertueux, et comporte des montants attractifs pour poursuivre le développement des véhicules électriques et hybrides.

> À propos du CNPA

Le Conseil National des Professions de l'Automobile représente la 5ème branche économique de France avec 142 000 entreprises de proximité et 500 000 emplois non délocalisables. Le CNPA défend l'intérêt général des services de l'automobile en animant une dynamique de filière et en développant une approche prospective sur des thèmes communs à tous les métiers de la mobilité tels que l'activité économique, l'emploi, les nouvelles technologies, le développement durable ou encore l'économie circulaire.